

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 11 janvier 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 11 janvier 2021 à 19 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à huis clos en visioconférence.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Sylvain Lavoie

Est absent le conseiller : Lévis Duchesne

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 001.01.2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 8 décembre 2020 au 11 janvier 2021
 - 4.1.2 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt no 267-2020 – Réfection de la piscine
 - 4.1.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre
 - 4.1.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 1001-21 concernant les nuisances
 - 4.1.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement
 - 4.1.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la Municipalité
 - 4.1.7 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 1004-21 concernant les animaux
 - 4.1.8 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 1005-21 sur les systèmes d'alarme

- 4.1.9 Rapport annuel concernant l'application du règlement no 228-2018 sur la gestion contractuelle
- 4.1.10 Adoption des prévisions budgétaires 2021 du Transport Adapté Lac-Saint-Jean Est et contribution financière de la Ville
- 4.1.11 Adoption du plan de confinement pour la période 9 janvier au 8 février 2021 suite aux recommandations gouvernementales en lien avec la situation de la COVID-19
- 4.2 Gestion du territoire**
- 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**
- 4.4 Rapport des activités du conseil**
 - 4.4.1 Représentations, dons et subventions
- 5. Dépôt de la correspondance**
- 6. Affaires nouvelles**
- 7. Période de questions des citoyens**
- 8. Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

- 3. **002.01.2021 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2020**
-

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

- 4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**
-

- 4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**
-

- 4.1.1 **003.01.2021 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 8 DÉCEMBRE 2020 AU 11 JANVIER 2021**
-

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.7 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1004-21 CONCERNANT LES ANIMAUX**

M. Sylvain Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 1004-21 concernant les animaux.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.8 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1005-21 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 1005-21 sur les systèmes d'alarme.

Un projet de ce Règlement est déposé séance tenante.

4.1.9 **005.01.2021 RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 228-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que le conseil municipal confirme, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* que l'application du Règlement n° 228-2018 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière au cours de l'année 2020 et que les mesures suivantes ont été appliquées :

1. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres
2. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi
3. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption
4. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts
5. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte
6. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **006.01.2021 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN EST ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'implique au niveau du service régulier de transport adapté aux personnes vivant avec un handicap en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2021 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est et consent à participer au financement d'un tel transport pour les personnes vivant avec un handicap selon les modalités suivantes :

La Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 un montant de 6 100 \$ à être versé en un versement pour le 20 mars 2021. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 434 265 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes

